



PREFET DE L'AIN

Bourg-en-Bresse, le 16 septembre 2019

Préfecture de l'Ain  
Direction des collectivités et de l'appui territorial  
Bureau de l'aménagement, de l'urbanisme et des  
installations classées

## ACCUSÉ DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET

**SAISINE POUR AVIS DE L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE D'UNE DEMANDE  
D'EXAMEN AU CAS PAR CAS AU TITRE DE L'ARTICLE L122-1 IV DU CODE DE  
L'ENVIRONNEMENT**

**Projet** : Demande d'extension de l'entrepôt de Bellignat exploité par les Etablissements Georges David

**Localisation** : Impasse des Merciers – ZI Sud Ouest – 01100 Bellignat

**Pétitionnaire** : Société Georges David

**L'autorité environnementale a reçu le dossier le** : 6 septembre 2019

**L'avis sera rendu dans un délai de 35 jours soit au plus tard le 11 octobre 2019.**

**L'absence de réponse de l'autorité environnementale dans le délai de 35 jours vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.**

Le préfet  
Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur des collectivités et de l'appui territorial,

Arnaud GUYADER